

ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE
SPECIALITE « ENVIRONNEMENT, HYGIENE »
Options « Hygiène et entretien des locaux et espaces publics »
et « Propreté urbaine, collecte des déchets, »
CONCOURS EXTERNE ET INTERNE
SESSION 2016

COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DORDOGNE

1. INTRODUCTION

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne est organisateur, en 2016, des concours externe et interne d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, dans la spécialité « environnement, hygiène ». L'organisation de l'ensemble des spécialités est répartie entre les départements de la Dordogne, de la Gironde, des Landes et du Lot-et-Garonne.

Un conventionnement a été mis en place entre le département de la Dordogne et ceux de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques pour cette opération.

2. LES PRINCIPAUX CHIFFRES

| | Concours externe | | Concours interne | |
|--|------------------|-------|------------------|-------|
| | HELEP* | PUCD* | HELEP* | PUCD* |
| Nombre postes ouverts | 9 | 15 | 6 | 10 |
| Nombre de candidats inscrits option | 49 | 25 | 74 | 54 |
| Nombre de candidats admis à concourir | 44 | 21 | 71 | 53 |
| Nombre candidats présents épreuve admissibilité | 25 | 13 | 55 | 43 |
| Note la plus haute épreuve d'admissibilité | 15.13 | 16.50 | 17.38 | 18.25 |
| Note la plus basse épreuve d'admissibilité | 4.13 | 5.38 | 3.88 | 4.38 |
| Nombre de candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 épreuve d'admissibilité | 4 | 0 | 2 | 1 |
| Moyenne sur l'épreuve d'admissibilité | 8.65 | 10.71 | 8.65 | 10.71 |

| | | | | |
|--|-------|-------|-------|-------|
| Seuil d'admissibilité (en points) | 16 | 16 | 18 | 18 |
| Nbre de candidats admissibles | 14 | 10 | 17 | 28 |
| Nombre candidats présents épreuve admission | 13 | 9 | 16 | 27 |
| Note la plus haute épreuve d'admission | 16 | 18 | 18 | 19 |
| Note la plus basse épreuve d'admission | 6 | 8.50 | 9 | 6.50 |
| Moyenne sur l'épreuve | 11.68 | 12.57 | 13.06 | 13.42 |
| Seuil d'admission (moyenne générale) | | | | |
| Nombre de candidats admis (après transfert des postes) | | | | |
| % candidats admis (par rapport candidats inscrits) | | | | |

*HELEP : Hygiène et entretien des locaux et espaces publics

*PUCD : Propreté urbaine, collecte des déchets

3. REPARTITION DES CANDIDATS PAR DEPARTEMENTS

| Départements | Inscrits | Admissibles | Admis |
|--------------|----------|-------------|-------|
| 11 | 1 | 1 | |
| 16 | 4 | 2 | |
| 19 | 5 | 1 | |
| 23 | 4 | 0 | |
| 24 | 24 | 12 | |
| 31 | 2 | 0 | |
| 33 | 86 | 24 | |
| 37 | 1 | 0 | |
| 40 | 15 | 5 | |
| 47 | 14 | 2 | |
| 60 | 1 | 1 | |
| 63 | 1 | 0 | |
| 64 | 9 | 5 | |
| 86 | 3 | 2 | |
| 87 | 32 | 14 | |

Remarques générales :

. Légère augmentation du nombre de candidats inscrits en 2016 sur l'ensemble de la Région Aquitaine par rapport à 2014 (hausse de 13,86 %) ;

. Concours précédemment organisé dans cette spécialité pour la Région Aquitaine par le CDG 47 en 2014 ;

Etat des lauréats restant sur la liste d'aptitude (conformément à l'arrêté du CDG47 du 1^{er} août 2015) :

- 9 candidats en externe (8 domiciliés sur la Région Aquitaine, essentiellement en Gironde, dont 2 en Dordogne) ;
- 13 candidats en interne (8 domiciliés en Région Aquitaine, uniquement en Gironde, dans le Lot-et-Garonne et les Landes) ;

Soit un total de 22 lauréats non nommés à ce jour.

. 13 candidats inscrits initialement n'ont pas été admis à concourir pour les raisons suivantes : non-respect du délai de dépôt du dossier d'inscription, annulation d'inscription avant la parution de l'arrêté de leur propre chef, absence de diplôme ou diplôme sans lien avec la spécialité choisie pour le concours externe ;

. Taux d'absentéisme important, surtout sur le concours externe : 41.54 % sur le concours externe, 20.97 % sur le concours interne ;

. Une grande majorité de candidats est originaire de la Dordogne et des départements limitrophes (Gironde et Haute-Vienne).

. 7 candidats ont obtenu une note éliminatoire à l'épreuve écrite, 53 candidats ont obtenu la moyenne à cette épreuve (soit 76,81 % des candidats admissibles) ;

. Autant d'hommes que de femmes inscrits sur cette spécialité en Dordogne (95 hommes, 94 femmes).

4. PRESENTATION DES DIFFERENTES EPREUVES, EVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Les épreuves écrites d'admissibilité se sont déroulées, pour les concours externe et interne, au Parc des Expositions à Marsac-sur-l'Isle, le 26 février dernier.

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées dans les locaux du Centre de Gestion de la Dordogne à Marsac-sur-l'Isle, les 22 et 29 mars 2016 pour le concours externe.

Les épreuves pratiques se sont déroulées le 7 avril au Centre Marcel Paul à Périgueux pour le concours interne option Hygiène et entretien des locaux et espaces publics, et les 17 et 18 mai à l'ISDND à Saint Laurent des Hommes pour le concours interne option Propreté urbaine, collecte des déchets.

Le jury d'admission s'est déroulé le 25 mai 2016.

A. Les épreuves d'admissibilité (épreuves écrites) : présentation des épreuves et analyse des résultats

Le sujet, identique pour les deux concours, a été élaboré par Monsieur Philippe Tougne, Directeur du Service Technique de la Ville de Coulounieix-Chamiers.

Une note comprise entre 0 et 20 a été attribuée sur cette épreuve. Chaque note est multipliée par le coefficient correspondant (coef 2 pour les deux concours).

L'ensemble des copies a fait l'objet d'une double correction. La correction des copies a été confiée à 4 correcteurs, répartis en 2 binômes, tous fonctionnaires territoriaux de catégorie A ou B.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve entraînait l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

Les questions, toutes indépendantes les unes des autres, permettaient d'évaluer les connaissances et compétences des candidats dans les domaines suivants :

- formules de calcul de base (conversions, pourcentages, calculs de quantités, de volumes, de surfaces, de périmètres) ;
- règles de sécurité applicables (prévention des risques, connaissance des pictogrammes présents sur les étiquettes des produits chimiques, stockage de produits phytosanitaires) ;
- collecte des déchets ménagers ;
- distribution d'eau potable.

Le sujet devait être le plus transversal possible et pouvait donc porter sur plusieurs des options proposées dans la spécialité « environnement, hygiène ».

Les correcteurs font part aux autres membres du jury de leurs observations :

- niveau faible des candidats dans l'ensemble ;
- difficultés à réaliser les calculs proposés, pourtant basiques ;
- méconnaissance des pictogrammes.

B. Les épreuves d'admission: présentation des épreuves et analyse des résultats

Les concours externe et interne comprenaient chacun deux épreuves d'admission.

Les coefficients suivants ont été appliqués sur ces épreuves :

- Interrogation orale pour le concours externe COEF 2 ;
- Entretien sur l'option pour le concours externe COEF 3 ;
- Epreuve pratique dans l'option pour le concours interne COEF 3 ;
- Entretien de motivation pour le concours interne COEF 3.

1. Concours Externe

L'interrogation orale était destinée à vérifier les connaissances du candidat, d'une part, en matière d'hygiène et de sécurité et, d'autre part, de l'environnement institutionnel et professionnel dans lequel il est appelé à exercer ses fonctions (durée : quinze minutes).

L'entretien dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt. Cet entretien vise à permettre d'apprécier les connaissances et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : quinze minutes).

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- ses aptitudes à exercer les missions dévolues à un adjoint technique territorial de 1^{ère} classe ;
- sa motivation à exercer les missions, son savoir-faire et savoir-être ;
- ses connaissances en matière d'hygiène et sécurité ;
- ses connaissances de l'environnement professionnel et institutionnel dans lequel il sera amené à exercer ses fonctions.

Ils soulignent :

Pour l'option Propreté urbaine, collecte des déchets :

Un manque général de connaissances sur l'environnement institutionnel ;

Des candidats démontrant plus de connaissances dans l'option ;

Les candidats ont fait des recherches pour la plupart ;

Bon niveau général.

Pour l'option Hygiène et entretien des locaux et espaces publics :

Niveau général correct ;

Des candidats non préparés pour la plupart ;

Trop peu de candidats très motivés et préparés.

2. Concours Interne

L'épreuve pratique dans l'option choisie par le candidat, lors de son inscription, au sein de la spécialité dans laquelle il concourt, consistait en l'accomplissement d'une ou de plusieurs tâches se rapportant à la maîtrise des techniques et des instruments que l'exercice de cette fonction implique de façon courante (La durée de cette épreuve a été fixée, selon les directives imposées par le décret, à 1 heure)

L'entretien portant sur l'expérience, les aptitudes et la motivation du candidat. Cet entretien avait pour point de départ des questions sur les méthodes mises en œuvre par le candidat au cours de l'épreuve pratique, notamment en matière d'hygiène et de sécurité (durée 15 mins)

Les examinateurs évaluaient, pour chaque candidat, les points suivants :

- ses capacités et ses compétences ;
- sa motivation ;
- ses connaissances sur les règles d'hygiène et environnement ;
- ses capacités à réagir à une situation annoncée par les examinateurs et résoudre ou réaliser quelque chose.

Ils soulignent :

- de solides compétences acquises sur le terrain pour certains ;
- une motivation réelle pour la plupart des candidats ;
- des difficultés pour certains candidats à se positionner sur la bonne option, certains candidats découvraient la pratique liée à l'option sur le terrain.

Le présent compte rendu et les listes d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Dordogne, afin d'établir la liste d'aptitude au grade d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

Fait à Marsac-sur-l'Isle,

Le 25 mai 2016.